

3. La Garnison sortira avec tous les honneurs de la guerre.

4. Elle pourra conduire avec elle deux pièces de Canon , & des munitions pour 50. coups à tirer.

5. On accorde au Général Commandant un Mortier de surplus avec cinquante Bombes.

6. On enverra dans la Place, huit jours avant son évacuation , deux Officiers d'Artillerie pour reconnoître l'état des Ateliers.

7. Les malades & blessés pourront y rester jusqu'à leur entière guérison.

8. Les Espagnols fourniront à la Garnison les Bâtimens nécessaires pour la transporter à Trieste ou Fiume.

9. Tous les prisonniers seront relâchés de part & d'autre.

10. Il sera permis aux Officiers Impériaux de vendre leurs Chevaux , & tout ce qui pourroit leur être inutile pour leur embarquement.

11. On accordera à ceux qui auront quelques affaires à régler dans le Royaume , la permission de s'y arrêter jusqu'à ce qu'ils les auront terminées.

12. On n'inquiétera en aucune manière les Bâtimens qui entreront ou sortiront du Port.

13 La Ville pourra espérer de la clémence de son Souverain la confirmation des ses Privilèges.

14. On alloiera ce qui aura été vendu de bronze , plomb & fer inutile , pourvû qu'il ne se soit rien passé de préjudiciable aux droits du Roi.

15. Les Espagnols avanceront trente mille florins à la Garnison , qui laissera deux Officiers en ôtage.

16. Lors de l'évacuation , on donnera de part & d'autre des ôtages pour la garantie & sûreté des presens articles.

C'est à ces conditions signées de part & d'autre,  
que